

## ARGUMENTS POUR UNE PROLONGATION SUBSTANTIELLE DU CONGE D'ADOPTION

Intervention à la Commission des Affaires sociales du Sénat de Belgique, le 8 octobre 2008

Mesdames, Messieurs,

La plus grande partie du cerveau, les  $\frac{3}{4}$  environ, se développe après la naissance, dans les premières semaines et premiers mois de la vie. En général donc, avant l'adoption. Même si les enfants arrivent en « bonne santé apparente », leur cerveau a rarement reçu les graisses et les stimulations dont il avait besoin pour se construire. Ils portent pratiquement tous, dans ce domaine, un déficit auquel il ne pourra être remédié que par des soins particuliers : une alimentation particulièrement équilibrée qui augmente cet apport de graisses spécifiques nécessaires au cerveau, mais aussi des soins réguliers et des stimulations multipliées dans un cadre bien sécurisant pour permettre au cerveau d'établir les bonnes connexions, en rapport avec une sécurité interne et une socialisation future adéquate.

Pour cela, l'enfant a besoin de calme, de continuité, d'une vie bien régie avec très peu de changements de personnes, et avec avant tout principalement les personnes qui deviennent les piliers de sa vie, ses parents. Il a aussi besoin de temps pour comprendre que ces deux inconnus vont devenir les personnes essentielles à sa vie et qu'il peut leur faire confiance. Un grand nombre d'inconnus sont déjà passés dans sa vie et puis ont disparu. Il lui faut donc baigner dans cette relation unique entre lui et ses parents adoptifs, avec le moins possible de coupures pour qu'il intègre bien leur présence définitive en lui et les fasse siens.

Les allées et venues vers le travail, les personnes assurant les gardes, si compétentes soient-elles, ne peuvent qu'induire des ruptures, des séquences où l'enfant ne pourra pas raccrocher un moment avec ses parents du moment suivant avec eux pour en faire une continuité et considérer ses parents comme les personnes essentielles de sa vie, celles à qui il peut se fier, à qui se raccrocher.

Un enfant arrivant en adoption a rarement appris ce qu'est un parent. C'est une découverte très difficile à faire. Pour un petit qui vient de naître et qui est accueilli dans la vie par ses parents de naissance, la continuité existe déjà à la naissance. Voilà 9 mois qu'elle se met en place et si tout va bien, elle va se renforcer rapidement. Même s'il ne peut en donner d'explication rationnelle, un enfant né dans de bonnes conditions sait ce qu'est un parent, reconnaît les siens et leur fait spontanément confiance.

Un enfant qui arrive en adoption se trouve devant des inconnus. Il ne peut les reconnaître. Bien souvent, ils sont non seulement inconnus mais étranges, différents de tous les adultes déjà rencontrés avec des visages européens alors que ces petits ne connaissent que les visages d'un autre coin du monde. Et c'est en ces inconnus aux visages, au langage, à l'odeur si étranges qu'il devrait faire spontanément confiance. C'est impossible. De plus les expériences passées, même s'il est très jeune, ne lui ont pas permis d'intégrer ce qu'est un parent, un adulte fiable, prévisible sur lequel il peut compter pour répondre à ses besoins et l'aider à grandir. Déjà beaucoup d'adultes sont passés dans sa vie et puis sont partis.

Cet apprentissage se fera donc plus lentement, plus difficilement. Il aura besoin d'un environnement familial paisible, sans trop de va et vient, sans trop de changements, avec la présence la plus continue possible de son père et de sa mère pour qu'il arrive petit à petit à différencier ses parents de tous les autres adultes. Et pas seulement dans leur apparence mais surtout dans leur fonction, dans la relation particulière qu'ils construisent avec lui.

Une caractéristique assez générale des enfants souffrant de Troubles de l'Attachement, et donc une caractéristique assez générale des enfants adoptés, c'est qu'ils peuvent suivre n'importe qui sans se poser de questions alors que dans la même situation, les autres enfants hurleraient de ne plus voir leur mère. Pour eux, même s'ils ont l'air très attachés à leurs parents, tous les adultes sont interchangeables. Cela pose d'énormes problèmes, tant à eux qu'à leurs parents. Cela en posera rapidement à la société quand plus âgés, adolescents, ils suivront aussi n'importe qui et croiront n'importe quoi.

Une autre raison pour laquelle le moment d'accueillir un enfant en adoption doit privilégier le plus long temps possible d'intimité sereine, pas bousculée, entre l'enfant et ses nouveaux parents, c'est que les reconnaissant comme personnes essentielles à sa vie, il doit aussi les reconnaître fiables.

Toute l'éducation, tous les apprentissages - donc la scolarité - ne peuvent se construire sans cette confiance. La confiance permet d'accepter l'éducation, elle donne aussi la sécurité interne qui permet l'exploration et donc les apprentissages.

Cette sécurité interne est apportée par la figure d'attachement principale, en général la mère assistée par le père. Il est donc impératif que la mère et le père soient d'une grande disponibilité suffisamment longtemps dans les premiers temps de l'arrivée de l'enfant pour construire cette sécurité interne.

Un enfant malmené par la vie, qui a perdu sa maman de naissance, qu'il ait 2 jours ou 12 ans ( nous en connaissons trop d'exemples pour ne pas le souligner) ne pourra pas faire facilement confiance en ses nouveaux parents. Sa première capacité de confiance dans les adultes a déjà été brisée. Comment pourrait-il rapidement la reconstruire en s'adaptant immédiatement à deux inconnus, à de nouveaux rythmes de vie, à une nouvelle culture s'il est un peu plus grand ? C'est impossible. Il faut qu'il s'imprègne de ses deux parents, dans un rythme

de vie régulier où ils sont ceux qu'il voit le plus, ceux qui organisent sa vie et ses soins, ceux qui ont toujours la première place dans sa vie. Jusqu'à ce qu'il puisse se rassurer tout à fait et leur faire suffisamment confiance pour aller vers d'autres, garderie, école, en toute sécurité et en gardant en lui leur place de parents .

Nous connaissons trop d'enfants qui n'ont pas manifesté de problèmes dans leur petite enfance, qui avaient l'air bien adaptés, en confiance avec leurs parents et qui en grandissant ont exprimé tout leur désarroi par des troubles de comportement souvent très graves. Les parents reconnaissent souvent qu'ils sentaient bien que sous des dehors adaptés, leur enfant n'avait pas profondément confiance en eux.

On croit aussi souvent qu'un enfant va bien quand il n'exprime ni trouble psychosomatique, ni trouble du comportement. C'est une erreur. Leur capacité d'adaptation pour ne pas être rejeté est immense. Mais un jour, souvent dès la préadolescence, leur désarroi même inconscient ne peut plus se contenir, alors il déborde, souvent très gravement et dans l'incompréhension générale.

Le nombre d'enfants adoptés qui peuplent les institutions des Services d'Aide à la Jeunesse, les Services Résidentiels pour Jeunes, les Centres d'Accueil d'Urgence, les hopitaux psychiatriques, et bien vite aussi pour les jeunes filles, les maisons maternelles, est trop interpellant. Le coût humain et social est terrible. Le coût financier dépasse de loin ce qu'une mise en place sérieuse à la base pour favoriser un attachement en profondeur de l'enfant adopté à ses parents adoptifs coûterait.

L'allongement substantiel du congé d'adoption tant pour les parents de petits enfants que pour ceux d'enfants plus grands est une première nécessité qui permettra de mettre en place plus facilement les accompagnements nécessaires aux parents pour qu'ils puissent affronter les difficultés spécifiques de leur enfant et l'aider à s'enraciner dans sa nouvelle famille et sa nouvelle société.

Notre pays a admis l'adoption comme un acte de parentalité possible. C'est une responsabilité que les parents adoptifs prennent face à leur enfant et qu'ils prennent aussi face à la société.

Mais l'adoption d'un enfant ne se passe pas seulement entre un enfant et ses parents. Elle se passe également entre cet enfant et la communauté qui l'accueille officiellement, la société et ses représentants.

Chacun y a sa part de responsabilité. Et si la responsabilité des parents saute aux yeux, la responsabilité de la société qui reconnaît l'adoption comme une composante d'elle-même est bien réelle aussi. Cette responsabilité tient dans le cadre légal qui permettra à ces enfants de prendre véritablement racine dans cette société, par l'attachement sécurisé profond qu'ils pourront construire avec leur parents. Pour cela, un congé d'adoption conséquent est une mesure élémentaire. Certains parlent de le ramener aux mesures d'un congé de maternité. Je me permets de dire que même si le congé de maternité était allongé, comme il en est question, cela resterait bien insuffisant pour les enfants adoptés. Tant les études internationales que notre expérience le prouvent.

Les enfants adoptés arrivent avec un deuil, un traumatisme grave quelles que soient les causes de leur abandon. On ne saurait exiger d'eux les mêmes capacités d'adaptation qu'un enfant désiré et attendu sereinement par ses parents de naissance. Ils ont besoin d'un temps de gestation supplémentaire, contenus par leurs nouveaux parents, c'est ce qu'un congé d'adoption conséquent devrait leur apporter. Cela permettrait de réduire le nombre de catastrophes actuellement vécues par beaucoup de familles adoptives et leurs enfants. Cela permettrait d'adopter réellement des enfants en donnant à ceux-ci les moyens d'adopter leurs parents.

Je vous remercie.

Pour PETALES asbl

Bernadette NICOLAS,  
présidente